

Païement des allocations familiales par l'intermédiaïre de l'ONAFïTS (avec le nouveau plan comptable)

ONEM

Dépenses :

1) à enregistrer dans :

6213/8113 allocations sociales
(gestion)

frais de gestion pour les allocations familiales

allocations familiales à payer

compte de tiers (tiers = l'ONAFïTS)

4812 organismes sociaux belges (créditeurs)

2) opération de trésorerie (versement)

4812

à 5 ...

ONAFïTS

Recettes :

1) à enregistrer dans :
7128/9128 interventions dans les dépenses de
fonctionnement dans le cadre d'une mission exécutée pour le
compte d'un tiers (gestion)

(La recette provenant d'un nouveau tiers peut être ajoutée
au budget de gestion)

1) à enregistrer dans :
7052/9472 Interventions inscrites à d'autres budgets du
Pouvoir Fédéral (missions)

compte de tiers (tiers = l'ONEM)

4152 organismes sociaux belges (débiteurs)

2) opération de trésorerie (versement)

5...

à 4152

3) Païement des prestations (avances aux caisses
d'allocations familiales pour païement aux bénéficiaires)